RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00346
Numéro SIREN : 531 728 855
Nom ou dénomination : ABCM OPTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt 2021

Greffe du tribunal de commerce d'Evreux

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/06/2017

Numéro de dépôt : 2021

Déposant :

Nom/dénomination : ABCM OPTIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 531 728 855

N° gestion : 2011 B 00346

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evreux : dépôt N°2021 en date du 23/06/2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

DGFiP N° 2033-A-SD 2017

SAISI le 17/2957 23 JUIN 2017 Par Gaël

Désignation de l'entreprise **SARL ABCM OPTIC LISSAC** — **43 RUE DE CHANOINE BOULOGNE** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise — **27220 ST ANDRE DE L EURE**

Numéro SIRET * 5 3 1 7 2 8 8 5 5 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	40 000	012		40 000	40 000
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	16 585	016	16 585		
	Immobilisations corporelles*	028	191 549	030	147 443	44 106	68 433
	Immobilisations financières* (1)	040	8 831	042		8 831	8 831
	Total I (5)	044	**256 965**	048	**164 028**	**92 937**	**117 264**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060	60 596	062		60 596	63 024
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	59	070		59	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	35 485	074		35 485	31 796
	Valeurs mobilières de placement	080	23 353	082		23 353	31 722
	Disponibilités	084	53 899	086		53 899	35 272
	Charges constatées d'avance *	092	6 175	094		6 175	4 455
	Total II	096	**179 567**	098		**179 567**	**166 268**
	Total général (I + II)	110	**436 532**	112	**164 028**	**272 504**	**283 532**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	64 460	74 513
	Résultat de l'exercice	136	**35 147**	**24 647**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**110 607**	**110 160**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	97 306	132 314
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	42 285	21 048
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	22 307	20 010
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**161 897**	**173 372**
	Total général (I + II + III)	180	**272 504**	**283 532**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 831	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	61 437
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 416
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SARL ABCM OPTIC LISSAC** — Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122016 (1)	Exercice N-1 clos le 31122015 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210	414 081	379 002
	Production vendue biens	214		
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires 209 / 215 / 217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	667	
	Autres produits	230	1 428	1 868
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	**416 176**	**380 870**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	150 565	130 815
	Variation de stock (marchandises) *	236	2 428	2 054
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 10 482 immobilier : .)	242	81 179	80 833
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 657)	244	2 080	1 863
	Rémunérations du personnel *	250	75 330	70 630
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	30 666	24 800
	Dotations aux amortissements *	254	25 743	30 598
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	262	6 214	6 658
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**374 205**	**348 250**
	I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**41 972**	**32 620**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	2 172	2 280
	Produits exceptionnels (IV)	290		116
	Charges financières (V)	294	2 581	5 692
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)	300		785
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	6 415	3 891
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**35 147**	**24 647**

B - RESULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**35 147**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	1 092	
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	6 591	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers* dont ZFA (44 quater -decies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	350	2 619	
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**40 211**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**40 211**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVREUX (EURE)

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2016

Libellé	Montant
CICE	2 619
Totalisation	**2 619**

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABCM OPTIC LISSAC**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000	
	Autres	410	16 585	412		414		416	16 585	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	181 913	452	1 416	454		456	183 329	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 219	472		474		476	8 219	
Immobilisations financières		480	8 831	482		484		486	8 831	
TOTAL		490	**255 548**	492	**1 416**	494		496	**256 965**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immoblisations incorporelles		500	16 585	502		504		506	16 585
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	114 678	542	25 142	544		546	139 820
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	7 022	562	601	564		566	7 623
TOTAL		570	**138 285**	572	**25 743**	574		576	**164 028**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583		594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVREUX (EURE)

4 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABCM OPTIC LISSAC**

Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	104755
Montant de la TVA collectée	374	82 772
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	51 370
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABCM OPTIC LISSAC** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012016** et clos le : **31122016** Durée en nombre de mois **12**

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	414 081
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	667
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	126
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	**414 874**

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	150 565
Variation de stocks (marchandises)	122	2 428
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	56 654
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	6 214
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	**215 861**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	**199 013**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	199 013

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	414 081
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 53172885500010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABCM OPTIC LISSAC**

ADRESSE (voie) **43 RUE DE CHANOINE BOULOGNE**

CODE POSTAL **27220** VILLE **ST ANDRE DE L EURE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **CABANES** Prénom(s) **MELANIE**
Nom marital | % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**
Naissance : Date **29011982** N° département **95** Commune **CORMEILLES EN PARISIS** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **61** Voie **RUE D'AMBREVILLE**
Code postal **28210** Commune **ST LAURENT LA GATINE** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **BERJOT** Prénom(s) **ALISON**
Nom marital | % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**
Naissance : Date **07081986** N° département **78** Commune **LE CHESNAY** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **4** Voie **ROUTE NONANCOURT**
Code postal **27810** Commune **MARCILLY SUR EURE** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2017

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 53172885500010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABCM OPTIC LISSAC**

ADRESSE (voie) **43 RUE DE CHANOINE BOULOGNE**

CODE POSTAL **27220** VILLE **ST ANDRE DE L EURE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012016** et clos le **31122016** Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [] Si PME innovante [] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) []

si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD []

si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

SIE D EVREUX SUD
11 RUE GEORGES POLITZER

27021 EVREUX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SARL ABCM OPTIC LISSAC
43 RUE DE CHANOINE BOULOGNE

27220 ST ANDRE DE L EURE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
	311522	**53172885500010**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
OPTICIEN
Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 572 du 2033B)
2 091	38 120	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [] Jeunes entreprises innovantes [] Zones franches urbaines [] Pôle de compétitivité []

Entreprises nouvelles art.44 septies [] Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [] Autres dispositifs [] Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W [] dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA [] Viseur conventionné []

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : FIDECAC FRANCE — 54 b RUE CARDINET, 75017 PARIS

- Conseil :

- CGA : CGARP PICPUS - BIC — 36 RUE DE PICPUS, 75580 PARIS CEDEX 12

- N° d'agrément du CGA 104755

A, le
Signature et qualité du déclarant

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Article 1er de l'ordonnance n° 2005-1512 du 7 décembre 2005 pris en application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent un droit d'accès et de rectification auprès du service des impôts.

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABCM OPTIC LISSAC** — **31122016**

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	34 700
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	34 700

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BERJOT ALISON 4 ROUTE NONANCOURT 27810 MARCILLY SUR EURE	50	2016	27 764				

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : SARL ABCM OPTIC LISSAC
Date de clôture de l'exercice : 31122016

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 1 E A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités encaissées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	76 528
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

SARL ABCM OPTIQUE
SARL au capital de 10 000 €
43 RUE CHANOINE BOULOGNE
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Melle Alison BERJOT

ST ANDRE DE L'EURE,
le 04 avril 2017

Lettre remise en main propre

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société, qui aura lieu **le vendredi 27 avril 2017 à 11 heures 45** à l'adresse suivante :

Cabinet FIDECAC-FRANCE
54 bis Rue Cardinet
75 017 Paris

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Quitus à gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2016
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2017
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Reçu en main propre le 4/04/17

La Gérante,
Alison BERJOT

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

SARL ABCM OPTIQUE
SARL au capital de 10 000 €
43 RUE CHANOINE BOULOGNE
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Melle Mélanie CABANES

ST ANDRE DE L'EURE,
le 04 avril 2017

Lettre remise en main propre

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société, qui aura lieu **le vendredi 27 avril 2017 à 11 heures 45** à l'adresse suivante :

Cabinet FIDECAC-FRANCE
54 bis Rue Cardinet
75 017 Paris

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Quitus à gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2016
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2017
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Reçu en main propre
le 4/4/17

La Gérante,
Alison BERJOT

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

S.A.R.L ABCM OPTIQUE
S.A.R.L. au capital de 10 000 EUROS
43 RUE CHANOINE BOULOGNE

27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

R.C.S : 53172885500010

=:=:=:

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires Hors Taxe de 414 081 €.
Nous clôturons notre exercice avec un bénéfice de 35 147 € après dotations aux amortissements d'un montant de 25 743 €.

EVOLUTION PREVISIBLE et PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons faire progresser notre chiffre d'affaires à 500 000 € en développant nos contacts auprès du personnel médical de la région

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENTS

NEANT

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes qui vous sont présentés font apparaître un bénéfice de 35 147 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	64 460 €
Résultat	35 147 €
Dividendes distribués	< 34 700 €>
Report à nouveau après affectation du résultat	64 907 €

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé un dividende brut de 347 €.

Au titre de l'exercice 2014, il a été proposé un dividende brut de 347 €.

Au titre de l'exercice 2013 il n'a été proposé aucun dividende.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

NEANT

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

PARIS, le 7 Avril 2017

La Gérante

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

S.A.R.L. ABCM OPTIQUE
S.A.R.L. au capital de 10 000 €

43 rue CHANOINE BOULOGNE

27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

SIRET : 531 728 855 00010

APE : 4778A

=:=:=:

La présidente dépose sur le bureau :

- Le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexe écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes et quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce
- Questions diverses

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2016, approuve ce rapport ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 35 147 €

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, excepté la voix de Melle BERJOT qui ne prend pas part au vote.

AB NC

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuvant la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau avant affectation du résultat	**64 460 €**
Bénéfice 2016	**35 147 €**
Dividendes distribués	**(34 700 €)**
Report à nouveau après affectation du résultat	**64 907 €**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISISEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération brute de 32 885€ qui à été alloué à Melle BERJOT Alison au titre de l'exercice 2016 ainsi que la prise en charge par la société des charges sociales afférentes à cette rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Melle BERJOT Alison qui ne participe pas au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'octroyer une rémunération brute de 37 000 € à Melle BERJOT Alion au titre de l'exercice 2017, ainsi que la prise en charge par la société des charges sociales afférentes à cette rémunération.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Melle BERJOT Alison qui ne participe pas au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par la gérante et les associés.

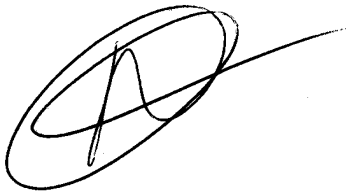
NC AB

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

Melle CABANES Mélanie



Melle BERJOT Alison



Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855

SARL ABCM OPTIQUE
SARL au capital de 10 000 €
43 RUE CHANOINE BOULOGNE
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2017

Melle Alison BERJOT	titulaire de	50 parts
Mlle Mélanie CABANES	titulaire de	50 parts

Soit le nombre de parts composant le capital **100 parts**

Copie certifiée conforme
/ 17/09/2020 14:15:00
N° de dépôt - 2021 / 531728855